

Paris, le 23 février 2022

## Le SNEMG salue l'arrêté rectificatif du 22 février 2022

Les MSU et futurs MSU, une fois de plus déconsidérés en ce début d'année, peuvent à nouveau envisager sereinement l'accès à leurs formations.

L'engagement des MSU dans la formation des jeunes médecins s'inscrit très souvent dans une vision généreuse de partage d'expérience. Un MSU formé à la maîtrise de stage est un médecin généraliste qui améliore sa posture réflexive, sa pratique et son professionnalisme. Chaque MSU apporte sa pierre à l'édifice de la transformation du système de santé ambulatoire. Ils représentent une pièce maitresse dans la lutte contre les déserts médicaux.

Cette période a mis en lumière la place des MSU. Cette place prépondérante dans l'avenir de notre système de santé nécessitera à court terme une reconnaissance statutaire dans les universités et une rémunération à la hauteur des services rendus.

« Aujourd'hui, nous soutenons très fortement les maitres de stage universitaires » Ces propos tenus par Olivier VERAN dans l'hémicycle le mardi 15 février attestent effectivement d'une forme de reconnaissance.

Dans les faits, des retards de rémunérations de plusieurs mois sont constatés dans la majorité des facultés et ce, depuis des années.... Ces retards, ainsi que les taux de rémunérations bloqués depuis plus de 10 ans, sont le reflet d'un manque de respect et de considération qu'il est temps d'effacer afin d'impulser un nouvel élan à la hauteur de l'enjeu démographique.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous tenons à la disposition des différentes tutelles pour faire avancer ces dossiers.

Dr Philippe Serayet

Pour le bureau du SNEMG